

ARRETÉ DU MAIRE N° 215

ARRETÉ PORTANT NOMINATION DU REGISSEUR TITULAIRE DE LA REGIE D'AVANCES MENUES DEPENSES

Le Maire de la ville de Vaujourn,

VU les articles L.2122-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2020/05-06 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 donnant délégations d'attributions au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 06 avril 2021.

VU l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies du secteur public local

VU la décision n°08/003-LS en date du 7 janvier 2008 créant à la régie d'avances communale,

VU l'avenant n°1 de la décision n°08/003-LS en date du 24 octobre 2014 de la régie d'avances communale,

VU l'arrêté 15/193 portant abrogation et nomination des mandataires suppléants de la régie communale,

VU l'arrêté 2019/210 mettant fin aux fonctions de Mme [nom] régisseur suppléant de la régie d'avances communale,

VU l'arrêté 2020/056 portant abrogation et nomination des mandataires suppléants de la régie communal,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 29 mai 2021,

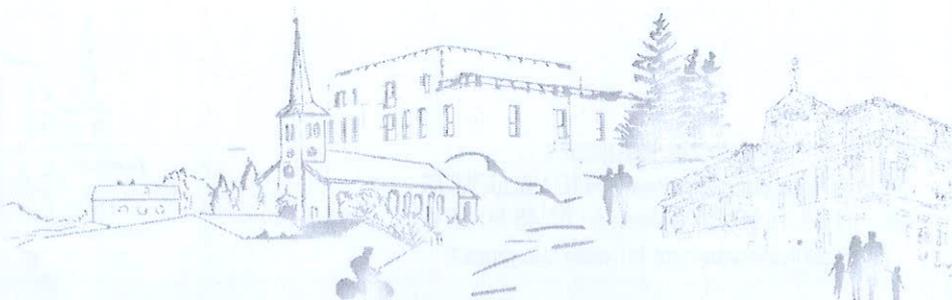
ARRETÉ

Article 1 : Madame [nom] est nommée titulaire de la régie d'avance communale à compter du 31 mai 2021,

Article 2 : En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame [nom] sera remplacée par Madam [nom] mandataire suppléant, à sa prise de fonction à la commune de Vaujourn le 28 juillet 2021,

Article 3 : Madame [nom] est astreinte à constituer un cautionnement d'un montant de 300 euros ;

Article 4 : Madame [nom] percevra la Nouvelle Bonification Indiciaire à hauteur de 15 points d'indice majoré



Article 9 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au recueil des actes administratifs
- Notifié à l'intéressé(e)
- Affiché en mairie

Ampliation en sera :

- Adressée à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis
- Adressée à Monsieur le Trésorier Principal

Fait à Vaujours, le 14 juin 2021



Le Maire,

Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est

Notifié le : 15/06/2021
Madame

Régisseur titulaire

